

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 418

présenté par  
Mme Lorho et Mme Thill

-----

### ARTICLE 19

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , si elle le souhaite, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enfant à naître concerne ses deux parents ; les deux parents sont en droit de connaître de manière équitable les résultats de ces examens.